



Musique
Sacrée
PERPIGNAN

Source
du 4 au 17 avril
Festival 2025



Un festival produit par la Ville de Perpignan

PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

Conditions générales de vente

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales régissent exclusivement les réservations et ventes de billets du festival de Musique Sacrée, et ces prestations ne se confondent pas avec les règlements intérieurs des lieux dans lesquels les spectacles se déroulent. L'achat de billets implique l'acceptation expresse et sans réserve par l'acheteur et le détenteur, de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes.

1 | CONDITIONS DE VENTE

Moyens de paiement :

Les moyens de paiement suivants sont acceptés : cartes bancaires et espèces.

À l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde, la billetterie est ouverte du lundi au samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 et les jours de concert, la billetterie sera ouverte du lundi au samedi de 10h00 à 12h00.

La vente en ligne : <https://boutique.perpignantourisme.com/> sur le site internet de Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde.

Les soirs de concerts à l'église des Dominicains, la billetterie est ouverte au Couvent des Dominicains une heure trente avant le début de la représentation.

Réservations :

Les places réservées et non réglées dans les 6 jours à compter de la date de réservation seront remises à la vente.

Si la commande a lieu dans les 7 jours précédents le jour du concert, les billets seront à retirer à l'Office de Tourisme de Perpignan.

Les billets délivrés ne sont ni repris, ni échangés. En cas de perte ou de vol d'un billet. L'édition de duplicata se fait sur le lieu de la représentation uniquement, une heure trente avant le début de la représentation et sur présentation d'une pièce d'identité.

Sécurisation des paiements :

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur la billetterie en ligne de l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde sont sécurisés. Les transactions bancaires sont assurées par le système PAYZEN <https://www.payzen.eu/> et sont effectuées moyennant un système sécurisé et chiffré SSL, assurant la protection et la confidentialité des données bancaires. La réalisation des opérations de paiement est assurée par la société Lyra Network certifié PCI DSS. Cette norme est un standard de sécurité internationale dont les objectifs sont d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données et des transactions. Aucune coordonnée bancaire ne transite sur le serveur de l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde.

En cas de problème avec le paiement, il est conseillé de vérifier la validité ainsi que le plafond autorisé de la carte de paiement.

Réductions :

Pour faire valoir une réduction au moment de l'achat auprès de l'Office de Tourisme de Perpignan et de la billetterie les soirs de concert, l'acheteur devra présenter un justificatif correspondant. Il devra également le présenter à l'entrée de la représentation.

Si l'achat du billet a eu lieu en ligne sur le site internet de l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde <https://boutique.perpignantourisme.com/>, l'acheteur devra se munir du justificatif correspondant et le présenter à l'entrée de la représentation.

2 | MODIFICATION, INTERRUPTION OU ANNULATION D'UN SPECTACLE

Modification ou interruption :

Les modifications de programme ou de la distribution, ainsi que l'interruption de la représentation au-delà de la 45e minute, ne pourront donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou échange.

Les billets resteront valables en cas de modification de la date, du lieu ou de l'horaire de la représentation.

Annulation :

En cas d'annulation d'une représentation par le Festival de Musique Sacrée, le remboursement, se fera uniquement sur demande avec présentation du/ des billets et d'un RIB/IBAN au même nom que celui figurant sur le/les billets, auprès de l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou de force majeure l'y contraignent tels que notamment intempéries, incendies, pandémie, maladie d'un interprète, grève, incendie, dégâts des eaux, etc... Dans ces cas, une autre date sera proposée et à défaut, le billet sera remboursé.

Force majeure :

La responsabilité du festival de Musique Sacrée ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

L'une des représentations programmées dont la survenance rend impossible, impraticable ou dangereuse l'exécution des obligations (à l'exception des obligations de paiement) en vertu de la convention et/ou du festival. Un cas de force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible tels qu'un accident inévitable, un incendie, une grève ou un autre conflit du travail, une guerre ou une menace de guerre, un acte ou une menace de terrorisme, une émeute ou un mouvement populaire, une urgence nationale, une loi, une règle, un ordre ou une action d'un gouvernement ou d'une autorité publique, une défaillance des installations techniques, épidémie (y compris une épidémie sanitaire), pandémie (y compris une pandémie sanitaire), interruption ou retard important des services de transport nécessaires, ou tout événement ou

circonstance échappant au contrôle raisonnable d'une Partie, selon le cas. Les intempéries ne seront pas normalement considérées comme un cas de force majeure, à condition toutefois que si ces conditions météorologiques sont suffisamment graves ou imminentes pour nécessiter une déclaration des autorités gouvernementales compétentes selon laquelle ces conditions menacent la sécurité publique, ces conditions météorologiques seront considérées comme un cas de force majeure en vertu des présentes.

3 | DÉROULEMENT DE LA REPRÉSENTATION

1 | Retard :

Il est recommandé aux spectateurs de vérifier les dates, heures et lieux de la représentation figurant sur leurs billets. Les spectateurs sont invités à prendre leurs dispositions pour arriver suffisamment à l'avance pour passer les contrôles de sécurité et de billets.

Par respect pour les artistes et le public, les portes d'accès seront fermées dès le début de la représentation. Une fois les portes fermées, les spectateurs ne sont pas assurés d'entrer en salle. Afin de ne pas gêner le bon déroulement de la représentation, le spectateur retardataire perdra le bénéfice de sa réservation numérotée. Leur entrée dans la salle se fera soit au cours d'une pause, soit à l'entracte. En cas d'une représentation sans entracte, les retardataires ne pouvant accéder à la salle ne seront pas dédommagés.

2 | Accès aux salles :

Les portes ouvriront, sauf exception, entre 45 et 30 minutes avant chaque représentation. Les lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour les personnes à mobilité réduite, la réservation se fera uniquement auprès de l'Office de Tourisme de Perpignan. Les places réservées pour les personnes à mobilité réduite étant limitées, merci de vous signaler au moment de la réservation et vous présenter 45 minutes avant le début du concert. L'équipe d'accueil et de sécurité du Festival vous prendra personnellement en charge.

3 | Utilisation appareil image, son et portable

Les photographies avec ou sans flash, ainsi que les enregistrements audio ou vidéo sont formellement interdits durant les représentations. De même l'usage des téléphones portables pendant le déroulement de la représentation est prohibé.

4 | Captation photo et vidéo :

Le titulaire d'un billet reconnaît avoir parfaitement connaissance de ce que le service communication du Festival ou tout prestataire agissant pour son compte, est susceptible de capter des images sur lesquelles ils peuvent apparaître. Chaque titulaire de billet autorise ainsi l'organisateur du Festival à fixer, diffuser, reproduire ou communiquer au public, des extraits de films et des photographies non ciblées, pris dans le cadre du Festival aux fins d'illustration. Ces éléments pourront être exploités et utilisés sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de diffusion web, de papier et électronique, dans le monde entier et sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, pour une durée de 5 ans maximum à compter du spectacle.

5 | Droit à l'image et publication :

Toute personne se rendant à une représentation sous-entend le consentement plein et entier du droit à l'image et sa diffusion.



4 | DONNÉES PERSONNELLES

Lors de la vente, l'Office de Tourisme Perpignan Centre du Monde et le Festival de Musique Sacrée collectent auprès du spectateur certaines informations et données à caractère personnel (notamment : nom et prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone mobile). Ces données personnelles et confidentielles seront traitées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur reprises dans la Politique de confidentialité de l'Office de Tourisme de Perpignan et du Festival de Musique Sacrée.

5 | DROIT À L'IMAGE ET PUBLICATION

Toute personne se rendant à une présentation est informée que des prises de vues, captations audiovisuelles sont possibles tout au long du spectacle à des fins de communication et de promotion du Festival.